



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 59023

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remboursement inégal des médicaments génériques. En effet, le dispositif qui consiste à faire bénéficier du tiers payant les patients qui acceptent la substitution, par le pharmacien, d'un médicament générique au médicament princeps, n'est pas encore instauré dans plus d'une dizaine de départements. Pourtant, l'assurance maladie avait indiqué que ce dispositif moins coûteux pour la sécurité sociale serait opérationnel sur l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année afin d'encourager les patients à accepter les médicaments génériques. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette disparité géographique ainsi que les délais dans lesquels le remboursement des médicaments génériques sera identique sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59023

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)